Mariages blancs en Suisse: tour de vis dès le 1er janvier

27/12/2010 à 10h36

Dès le 1er janvier, les personnes en séjour irrégulier et les requérants d'asile déboutés n'auront plus le droit de se marier en Suisse.

ès le 1er janvier, une nouvelle réglementation visant à empêcher les mariages blancs entre en vigueur. Les personnes en séjour irrégulier et les requérants d'asile déboutés n'auront plus le droit de se marier en Suisse.

Lorsque la police cantonale zurichoise a contrôlé l'année passée un Turc de 41 ans, elle ne se doutait pas de ce qu'elle allait découvrir. Son visa échu a mis les policiers sur la piste de tout un système boule de neige: au total, ils ont débusqué huit femmes et hommes qui avaient épousé des Helvètes pour obtenir une autorisation de séjour.

De tels cas appartiendront bientôt au passé. Une personne étrangère souhaitant se marier avec une Suissesse ou un Suisse devra prouver qu'elle réside légalement dans le pays, en produisant une autorisation de séjour ou un visa. Cette disposition doit empêcher les personnes sans permis de séjour valable de contracter une union dans le but de ne pas être expulsées.

Sur les quelque 42'000 mariages contractés en Suisse en 2009, presque 36% étaient des unions binationales.

Il n'existe pas de statistique nationale des mariages blancs. Les chiffres du canton de Zurich peuvent néanmoins donner une idée: sur 3500 mariages examinés en 2008, près de 500 étaient des mariages blancs. Selon l'Office fédéral de la statistique,

sur les quelque 42’000 mariages contractés en Suisse en 2009, presque 36% étaient des unions binationales.

Le Matin.ch

(Merci à Français Moyen)